



COMMUNE  
DE  
**ROQUESTERON**

**PROCEDURE DE DECLARATION DE PARCELLE  
EN ETAT D'ABANDON MANIFESTE**

**PARCELLES A384 et A385**

**sises 3 et 5 Rue de la Fontaine à ROQUESTERON (A.M.)**

**Indivision : MORAN**

**Surface utile totale estimée à 65m<sup>2</sup>**

**Situation d'occupation : libre**

**Urbanisme et réseaux : R.N.U.**

**PROJET SIMPLIFIE D'ACQUISITION PUBLIQUE**  
**PROJET TRAVAUX**

Les deux bâtis, de grande vétusté, implantés au cœur du village, sont en état de délabrement, particulièrement à l'intérieur, et présentent un caractère d'abandon manifeste.

Cet abandon met en péril les abords et voisinage les jouxtant et sert également de décharge publique. Cet endroit est de plus en plus insalubre.

Après avoir respecté toutes les procédures administratives, légales, publicitaires afin de poursuivre la procédure d'expropriation au profit de la commune, le conseil municipal a décidé, par délibération n° 332019 prise en séance du 29 Mars 2019, portant notamment sur l'élaboration d'un projet simplifié de travaux dits primordiaux de « *mise en sécurité et salubrité* » se détaillant comme suit :

CURAGE et DEBLAIEMENT DE LA CAVE :

Installation du chantier y compris aménagement des contres marches	800,00 <sup>€</sup> HT
Curage de la cave, tri des déchets inertes banals et mise en décharge de l'ensemble	4.300,00 <sup>€</sup> HT

ETAGES :

Démolition du plancher du dernier étage	
y compris l'évacuation des gravats et le transport à la décharge	1.300,00 <sup>E</sup> HT
Mise en place de trois clés pour arrêter la maison de s'ouvrir davantage	1.950,00 <sup>E</sup> HT
Démolition de l'ancien plancher ainsi que les cloisons dessous	
y compris l'évacuation et le transport à la décharge	1.200,00 <sup>E</sup> HT
Acheminement des matériaux et l'installation du treuil sur un échafaudage	1.800,00 <sup>E</sup> HT
<b>TOTAL HT</b>	<b>11.350,00<sup>E</sup> HT</b>

L'opération se présente comme suit

Coût des travaux	mise en sécurité et de salubrité	11.350,00 HT
Expropriation	Avis des Domaines - Valeur Vénale	21.000,00 <sup>E</sup>
	+ Indemnités de emploi et aléas divers	+ 3.100,00€
<b>TOTAL DE L'OPERATION</b>	////////////////////////////////////	<b>35.450,00€</b>

Un dossier, incluant le projet ci-dessus, est mis à la disposition du public pour prise de connaissance, suivant délibération n° 542019 prise en séance 31 Mai 2019 pendant une durée d'un mois, à savoir :

- du LUNDI 17 Juin 2019 au VENDREDI 2 Août 2019 inclus
- Lieu : Secrétariat accueil de la Mairie, 1 rue du Pont de France 06910 Roquestéron -
- horaires : du lundi de 9H. à 12H et de 14H. à 16H30mn
- affichage en mairie ainsi que sur les immeubles susmentionnés.
- Renseignements : 04 93 05 92 92 - mail : [mairie.de.roquesteron@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.roquesteron@wanadoo.fr) ou [c.ellul@roquesteron.fr](mailto:c.ellul@roquesteron.fr)

Le public pourra formuler ses observations qui seront recueillies par écrit sur un cahier à feuillets non mobiles.

Roquestéron le 31 Mai 2019

Le Maire,

  
Danielle CHABAUD

